

Organisation Interne du BCG

Cette note est le complément du Règlement Intérieur de l'AJS de la Mairie de La Garde dont le Club est une section
Les règles ci-après énoncées se doivent d'être respectées par les adhérents, comme signé sur le bulletin d'adhésion annuel.

L'ADHESION

Le renouvellement annuel de l'adhésion est **obligatoire**.

Toute nouvelle adhésion est soumise à l'approbation du bureau.

Priorité est donnée aux gardéens, au nouvel adhérent parrainé, aux femmes et aux jeunes.

Dans la cotisation annuelle, dont le montant est fixé en Assemblée Générale, est incluse la Licence FFB.

La clé d'accès au club est remise moyennant une caution fixée à 100 e, caution encaissée et rendue en cas de démission.

Seuls les passagers en possession d'une licence FFB ont accès aux tables, avec participation de 5 e la demi-journée.

LA VIE DU CLUB

Le club est accessible tous les jours de **8h30 à 20h30**, une alarme étant programmée en dehors de ces plages horaires.

Les grilles extérieures, selon les injonctions de la Mairie, doivent être **impérativement fermées** en dehors des heures d'ouverture du Mas (soit après 19h30 en semaine, 12h30 le samedi, et tout le dimanche) ; tout adhérent se doit de refermer les grilles à son entrée et à sa sortie.

Le mardi et le jeudi, uniquement pour les adhérents, le club est ouvert jusqu'à 23h30, l'alarme étant réglée en fonction.

Il est interdit de fumer dans le club, ainsi que de boire (sauf l'eau de la fontaine) et se nourrir dans la salle de jeu.

Il convient d'avoir une tenue vestimentaire correcte, de ne pas **vociférer**, ni prononcer des **insultes**.

L'entretien des tapis se fait selon les consignes affichées au-dessus des compteurs ; en fin de partie, les joueurs recouvriront le billard, éteindront le compteur et l'éclairage si la table n'est pas reprise, ou en fin de journée.

En cas d'affluence, les parties seront limitées à **1h30**

Le vol et la perte de matériel ne sont pas couverts par la responsabilité civile du club.

L'évacuation des gobelets d'eau dans la poubelle permet un maintien de propreté ; pas de canette de bière dans les poubelles svp !.

Merci à tous d'aider à l'organisation des manifestations prévues au cours de l'année.

LES COMPETITIONS

Les joueurs désirant participer aux compétitions de la Ligue, doivent s'acquitter des droits sportifs LMB, en s'inscrivant en début de saison (fin août) auprès du bureau.

L'adhérent participant à une compétition du club, s'engage à aider les organisateurs, en arbitrant, marquant ou préparant les billards.

Tout désistement à une compétition doit faire l'objet d'une information rapide au directeur sportif en vue de son remplacement et de la réorganisation du tournoi.

Le compétiteur se conforme aux règles vestimentaires décrites dans le Règlement Sportif de la LMB ou FFB si national.

Les frais de déplacement de certaines compétitions donnent lieu à défraiement selon des dispositions du club, de la Ligue ou de la FFB.